

Le paiement des impôts

 **Version synthétique :**

POUR LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Optez pour des solutions de paiement **simples, pratiques, sûres** et **valables pour l'impôt sur le revenu comme pour la taxe d'habitation et la taxe foncière**.

Payez directement en ligne ou par smartphone ou bien choisissez le **prélèvement automatique** et évitez les risques d'oubli !

Alors n'attendez pas et **rendez-vous dès maintenant sur www.impots.gouv.fr** ! En plus, l'espace Particulier vous offre une gamme élargie de services : corriger votre déclaration en ligne entre le 4 août et le 27 novembre, faire une réclamation ou demander un délai de paiement, éditer un justificatif d'impôt sur le revenu, ...

Attention : les paiements en espèces supérieurs à 300€ ne sont désormais plus acceptés

 **Version complète :**

POUR LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Le service en ligne de paiement des impôts c'est :

- **simple** : quelques clics sur impots.gouv.fr suffisent ;
- **pratique** :
 - service valable aussi pour les taxes d'habitation / foncière ;
 - budget géré selon vos souhaits (paiement direct en ligne, sans aucun engagement OU paiement par prélèvement, sans plus vous soucier des échéances ; en plus le prélèvement mensuel vous permet d'étaler le paiement sur les 10 premiers mois de l'année) ;
- **sûr** :
 - paiement en ligne par connexion sécurisée ;
 - plus de risque d'oubli grâce au prélèvement ;
- **souple** :
 - en cas de paiement en ligne ou de prélèvement à l'échéance, délai supplémentaire de 10 jours ;
 - en cas de paiement étalé sur l'année, possibilité de modifier / suspendre les mensualités.

Alors n'attendez pas et **rendez-vous dès maintenant sur www.impots.gouv.fr** ! En plus, l'espace Particulier vous offre une gamme élargie de services : corriger votre déclaration en ligne entre le 4 août et le 27 novembre, faire une réclamation ou demander un délai de paiement, éditer un justificatif d'impôt sur le revenu, ...

Attention : les paiements en espèces supérieurs à 300€ ne sont désormais plus acceptés